

Maire : Mme Laurance BUSSIERE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18/12/2023

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11/12/2023, s'est réuni sous la présidence de Mme Laurance BUSSIÈRE, Maire.

Présent(s) : Laurance BUSSIÈRE, Sébastien BUISSON, Julien NICERON, François MANCEL, Philippe DUBOS, Corinne FARGES, Yannick LE CORFF, Margot TOULORGE, Paul DUCLOS, Joë CATHERINE.

Pouvoir(s) :

Excusé(s) : Corinne DUBOS

Secrétaire de séance : Sébastien BUISSON

Secrétaire auxiliaire : Sabrina TERRYN

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance à 19h15.

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-verbal du 23 10 2023
- Nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024 : modification
- Demande de subventions DETR 2024
- Modification des statuts du SITS
- SIEGE Travaux Rue Grande 2024
- Autorisation signature convention avec la Fondation du Patrimoine
- Emprunt
- Questions diverses

2023-05-01 : Approbation du procès-verbal du 23 octobre 2023.

Mme le maire demande s'il y a des observations ou modifications à apporter sur le procès-verbal du 23 10 2023 envoyé par mail.

Aucune modification ni observation n'étant apportée, elle propose aux membres du conseil municipal d'approuver le procès-verbal du 23 10 2023.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2023-05-02 : Nomenclature M 57 au 1^{er} janvier : modification

Mme le maire expose :

Le 20 juin 2023, le conseil municipal a voté pour mettre en place la M57 développée pour le budget principal.

Le 06 novembre, le CCAS a voté pour mettre en place la M57 abrégée.

Les 2 budgets doivent avoir la même nomenclature, et selon l'avis du comptable, de préférence la M57 abrégée.

Mme le maire propose au conseil municipal de modifier son choix et d'opter pour la M 57 abrégée.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal optent à l'unanimité pour mettre en place la M57 abrégée pour le budget principal au 1^{er} janvier 2024.

2023-05-03 : Demande de subventions DETR 2024

Mme le maire expose :

Le 18 octobre 2023, le conseil municipal a délibéré pour demander des subventions au titre de la DETR et auprès du conseil départemental, sans avoir précisé les coûts des travaux.

Mme le maire propose au conseil municipal de compléter la délibération du 18 10 2023 en précisant les coûts des travaux suivants :

- Création borne incendie, Rue Grande : 3 280,35 € ht
- Restauration de l'église / Tranche 1 : 130 900 €ht
- Création de 2 logements pour accueil d'urgence des victimes de violences intrafamiliales : 211 200 €ht + honoraires 21 120 €ht

Les membres du conseil municipal sollicitent les subventions pour les travaux ci-dessus.

2023-05-04 : Modification des statuts du SITS

Mme le maire présente au conseil municipal le projet de modification des statuts du SITS

Cette modification a pour objet de transformer le Syndicat Intercommunal du Transport Scolaire en **Syndicat Intercommunal du Cadre de Vie Scolaire**.

La nouvelle mission du syndicat a pour objet d'assurer, pour le compte de ses collectivités membres, une étude sur le schéma scolaire du pays du Neubourg, et sur la qualité de la vie scolaire des élèves de primaire, collège et lycée.

L'objectif poursuivi est de trouver des leviers pour améliorer le quotidien des élèves, notamment en matière de déplacement.

Une étude devra être réalisée avant le 31 décembre 2026, avec l'aide des acteurs locaux en charge des activités scolaires, qui aura pour mission de proposer des solutions permettant aux élus d'organiser le schéma scolaire dans le respect de l'égalité des chances et du bien-être de tous les élèves, de la primaire au lycée.

Le syndicat pourra être « Autorité Organisatrice de second rang du transport scolaire » pour la totalité de son périmètre, dans le cadre d'une convention avec la Région Normandie, autorité organisatrice de la mobilité régionale, et qui a en charge les transports scolaires.

Le périmètre du syndicat ne change pas, le mode de financement reste identique.

Le conseil syndical après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité pour la modification des statuts du SITS.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal votent à l'unanimité pour la modification des statuts.

- **2023-05-05: SIEGE Travaux Rue Grande 2024**

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à:

- ✓ en section d'investissement: **15 775.00 €**
- ✓ en section de fonctionnement: **16 250.00 €**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité :

- ✓ Mme le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- ✓ L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT).

INSERER CONVENTION SIEGE

- **2023-05-06: Autorisation de signature d'une convention avec La Fondation du Patrimoine**

Mme le Maire a rencontré Mme Yvette Petit-Decroix, déléguée départementale de la Fondation du Patrimoine, pour connaître la procédure d'appel aux dons pour financer les travaux de l'église. N'ayant pas eu tous les éléments nécessaires, elle reporte ce point au prochain conseil.

- **2023-05-07: EMPRUNT**

Mme le Maire informe le conseil municipal sur le financement des travaux 2024. Pour un projet d'emprunt de 100 000€, elle a consulté le Crédit Agricole puis la banque des collectivités « Agence France Locale »

Il en résulte les informations suivantes :

Crédit Agricole : Taux 4.69% sur 20 ans ; échéance annuelle de 7733.56 €

Agence France Locale : Taux 3.66% sur 20 ans dont une adhésion de 500€ ; étude en cours.

Au budget primitif seront prévus 100 000€ de travaux, 1 emprunt de 100 000€ et une modification de budget sera faite en cours d'année en fonction des notifications de subventions accordées.

Questions diverses :

Mme le Maire s'assure auprès des membres du conseil municipal s'ils ont bien reçu le mail de Mme LAMBERT concernant les trottoirs.

M Niceron demande si la commune de Daubeuf la Campagne est concernée par la pollution de l'eau.

Mme le maire affirme que non.

M Mancel demande quel est le taux de subvention pour des logements sociaux ?

Mme le maire indique qu'elle ne connaît pas le taux pour les logements sociaux et rappelle que le projet de « logements d'accueil d'urgence » a été approuvé par le conseil municipal. Ce projet est subventionnable à la hauteur de 80 % avec des aides du conseil départemental et de la DETR.

Mme Farges demande si les fêtes de la musique et des voisins seront renouvelées en 2024.

Mme le maire répond positivement.

M Mancel demande des informations sur la future organisation de la collecte des déchets, et sur le compostage.

Mme le maire répond que l'étude est en cours et a informé que des composteurs payants sont disponibles à la CDC du Pays du Neubourg pour toute personne intéressée par l'acquisition d'un composteur.

M Niceron délégué à la commission indique que selon la commission, le ramassage des déchets recyclables sera hebdomadaire et les déchets ménagers seront collectés tous les 15 jours.

Mr Mancel est en désaccord avec l'idée d'un ramassage des poubelles toutes les deux semaines, soulignant que les familles ayant de jeunes enfants remplissent les poubelles grises de manière rapide.

M Niceron vice-président du SIVOS informe le conseil municipal du projet de créer un terrain sportif et un parking avec la commune de St Aubin d'Ecrosville, sur une parcelle de 5000 m² récemment acquise par le SIVOS. Le terrain sportif serait subventionné à 80%.

Autre projet : établir la connexion internet dans toutes les classes et un module de gestion du chauffage électrique.

Pas de fermeture de classe annoncée pour la rentrée 2024/2025.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 19h55

Le Maire,
Laurance BUSSIERE



Le Secrétaire,
Sébastien BUISSON

